



Paris, le 24 septembre 2021

## Mobilisons-nous contre la proposition de loi Rilhac !

La proposition de loi Rilhac sera de nouveau examinée à l'Assemblée nationale les 29 et 30 septembre. La délégation aux directeurs et directrices d'une autorité fonctionnelle et leur participation à l'encadrement du système éducatif provoqueraient une profonde césure au sein des écoles et ébranleraient les équipes pédagogiques. Le passage de la proposition de loi en commission parlementaire a permis aux député·e·s et au ministre d'aggraver cette proposition de loi en ne proposant aucune amélioration des conditions de travail des directeurs et directrices (décharges, aides administratives, formation) pour ne garder que l'aspect autorité fonctionnelle. En refusant dans le même temps de réinscrire l'absence d'autorité hiérarchique, les député·e·s laissent la porte ouverte à cette dérive. C'est un nouveau cap dans les attaques qui est franchi.

Les organisations SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT Éduc'action et SUD éducation jugent inacceptable ce qui mettrait à mal la place centrale du conseil des maîtresses et maîtres animé par les directrices et directeurs, lieu de débats et de démocratie au sein des écoles. Les personnels des écoles n'ont pas besoin de hiérarchie dans l'école, mais de renforcer le collectif pédagogique.

Cette proposition de loi doit être votée au moment où le président Macron annonce une expérimentation à Marseille où les directeurs et directrices d'école pourraient recruter les autres enseignant·e·s de l'école, suscitant ainsi l'indignation des personnels, à Marseille et ailleurs.

Nos organisations revendiquent :

- l'abandon de la proposition de loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille
- Une aide administrative statutaire dans chaque école ;
- Un réel allègement des tâches administratives ;
- Une augmentation des quotités des décharges de direction et une décharge hebdomadaire.

**Nos organisations appellent les personnels à se mobiliser dès le 29 septembre, à l'occasion du passage de la proposition de loi à l'Assemblée nationale et soutiennent les initiatives locales d'ores et déjà prévues ce jour :**

- rassemblement devant l'Assemblée nationale à 13h30
- rassemblements devant les DSDEN, les permanences des parlementaires, conférences de presse...
- adoption de motions et de prises de position au sein des écoles, accrochage de banderoles...

**Nos organisations appellent aussi à se saisir de la journée de grève interprofessionnelle du 5 octobre pour porter leurs revendications contre la proposition de loi Rilhac et en défense du service public d'éducation.**

Nos organisations se reverront après le 5 octobre pour construire les suites à donner à la mobilisation.